



**Compte rendu de la CAP Locale du 06 JUILLET 2017**  
**Appel de notation**  
**Mouvement local de mutation**  
**des inspecteurs au 1<sup>er</sup> septembre 2017**

---

---

**DÉCLARATION LIMINAIRE**

---

---

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se tient dans une situation particulière, en effet, le nouveau gouvernement s'apprête à remettre en cause le code du Travail par ordonnances avant fin septembre.

Nous le savons, s'en prendre aux salariés du privé et leur code du travail annonce pour demain une offensive destructrice à l'encontre de notre statut de la fonction publique. De plus ce gouvernement a annoncé la suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique avec toutes les conséquences que cela entraînera pour les services.

Dans le même temps, le gouvernement Macron, qui veut baisser les cotisations salariales et augmenter la CSG, vient d'annoncer le gel du point d'indice des fonctionnaires.

L'accumulation de ces mesures va encore aggraver les conditions de vie au travail des agents qui vont non seulement subir de nouvelles suppressions de postes, mais en plus constater une fois encore une baisse de leur pouvoir d'achat.

Par ailleurs, le report d'un an du Prélèvement à la Source n'est pas pour nous rassurer. La CGT rappelle son opposition à cette réforme qui consiste à privatiser le recouvrement des impôts, et qui permettra au patronat de spéculer avec l'argent des contribuables.

Qui peut croire que notre Sécurité Sociale pourra continuer à exister sans cotisations ? Dans ce cadre-là, la CGT comme vous le savez sera auprès des travailleurs (es) du secteur public et privé afin de défendre leurs revendications et obtenir satisfaction.

Au cours de notre CAP nous aborderons :

- La modification du règlement intérieur.

Vous proposez de ne plus prendre en charge les frais de déplacement pour les suppléants n'ayant pas de voix délibérative.

Vous voulez faire appliquer ce que la Direction Générale a décidé de repousser d'un an. Cela remet en cause le paritarisme et le dialogue social au sein de notre administration.

- La révision du compte rendu de l'entretien professionnel des agents.

Dans le cadre de la mise en place de la RIFSEEP et du PPCR, auxquels la CGT s'oppose fermement, il s'agit de la dernière année qui va permettre aux cadres C et A de bénéficier de réductions d'ancienneté.

C'est pourquoi la CGT vous demande que l'intégralité des réserves de mois soit utilisée afin qu'aucune réduction ne soit perdue.

- Le projet d'affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

En préambule, nous tenons à remercier nos collègues de la Direction qui ont établi le projet de mouvement, car nous savons que pour eux, comme pour l'ensemble des services, la situation est de plus en plus difficile.

Ce projet d'affectation s'inscrit dans le cadre des 1 800 suppressions d'emplois décidés en décembre dernier.

La situation globalement équilibrée des cadres A ne doit pas faire oublier le déficit d'agents dans les autres grades : après ce mouvement, il y aura 28,1 vacances d'emplois C et 17,5 vacances d'emplois B soit plus de 45 vacances sur le département.

Cette situation ne peut qu'aggraver les difficultés d'organisation des services et dégrader encore les conditions de vie au travail des agents de toute catégorie.

La CGT revendique l'affectation d'un agent sur chaque emploi vacant, notamment par l'appel de toutes les listes complémentaires des concours.

Enfin, nous profitons de cette déclaration pour dénoncer avec force votre convocation d'un CTL destiné à donner un avis sur votre projet de destruction du réseau, avec la fermeture de 4 trésoreries de proximité (Retiers, Chateauneuf, CHGR et Allaire dans le Morbihan) et la perte de missions pour 2 autres (Antrain et Janzé). En effet, ce CTL est convoqué le 20 juillet, en plein milieu des congés d'été, alors qu'une grande partie des élus seront en congés. Déjà pour le CTL précédent, vous avez refusé de tenir compte de nos contraintes et de le fixer à une date convenant aux élus. Vous prétextiez à l'époque que le calendrier ne le permettait pas, en raison de la période des congés. Ce CTL s'est donc tenu sans les élus CGT. Et le jour même, vous nous convoquez pour un nouveau CTL encore plus tard !

Nous sommes loin des déclarations du directeur à son arrivée en janvier, ses promesses d'un dialogue social respectueux et apaisé... La CGT constate qu'au contraire se met en place un mépris institutionnalisé des élus du personnel et des instances.

Compte tenu de la baisse des moyens accordés aux représentants des personnels en CAPL, et de l'insuffisance des postes pourvus dans les services, nous voterons contre le projet de modification du règlement intérieur et contre le projet d'affectation des agents au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

---

## COMPTE RENDU

---

En réponse à la déclaration liminaire, le président de la CAPL n'a pas répondu aux sujets de politique générale abordés dans la déclaration liminaire, ceux-ci ne relevant pas de cette CAP.

M. MILLE a pris note de l'opposition de la CGT à la modification du règlement intérieur des CAPL, ainsi que de nos remerciements au service RH.

Il a confirmé que les vacances de postes seraient de l'ordre de 45 à 50 à l'issue du mouvement. Il a précisé que c'est moins que l'an dernier, mais, dans la mesure où ces vacances sont constatées après

suppressions de postes, la situation reste très tendue dans les services.

En ce qui concerne la tenue d'un CTL le 20/07/2017, qui a pour objet de donner un avis sur les restructurations à venir (cf déclaration liminaire), M. MILLE a indiqué que leur propre calendrier était très contraint par la DG et qu'ils devaient renvoyer leur dossier à Bercy pour le 15/08.

Nous dénonçons cette précipitation concernant un sujet qui touche très fortement l'organisation des services, et donc les conditions de travail des agents ainsi que l'exercice de nos missions de service public.

Il y a eu 4 **recours hiérarchiques**.

Suite à ces recours, aucune majoration n'a été accordée, conformément aux engagements pris par la DRFIP35, l'attribution éventuelle ces majorations étant vue en CAPL.

Bien qu'aucun des 4 agents n'aient obtenu satisfaction, seul un agent a poursuivi son recours devant la CAPL.

Suite à notre intervention, cette personne a obtenu une majoration de 2 mois, conformément à sa demande.

Il restait une majoration de 1 mois qui n'a pas été distribuée.

Vote portant sur la modification du **règlement intérieur** : la Direction a voté pour, la CFDT s'est abstenue, et la CGT et SOLIDAIRES ont voté contre.

### **Mutations** :

*mouvement technique* : le mouvement technique n'a pas soulevé d'observation.

Le poste d'inspecteur adjoint du SIE RENNES SUD sera pourvu par un inspecteur divisionnaire à compter du 01/09/2017.

la Direction a voté pour, la CFDT s'est abstenue, et la CGT et SOLIDAIRE FINANCES ont voté contre.

Le président a annoncé la possibilité de geler des postes dans le cadre de mouvements locaux. Nous avons demandé à avoir connaissance de ces postes avant les demandes de mutations. La DRFIP a indiqué qu'elle pourrait éventuellement les diffuser après la parution du projet.

Nous avons voté CONTRE ce mouvement en raison de l'insuffisance des effectifs récurrente dans les services.

### **Questions diverses** :

Nous avons demandé quel était l'avenir du service RH : le transfert de certaines missions se fera au 01/01/2019 à Saint Brieu.

- la gestion générale (temps partiel, arrêt maladie, ...) sera transféré à SAINT BRIEU.

- les autres missions (CAPL, déontologie, relations avec le médecin de prévention ou le comité médical, recrutement des vacataires ..) restent à Rennes.

Suite à notre demande, M. MILLE a indiqué qu'ils n'avaient pas encore connaissance du nombre de postes que la DG va transférer.

Bée GRANDAIS, élue CAPL et Jacques STEPHAN, expert